

CCPAL

Conseil Communautaire du jeudi 19 novembre 2020, 18h30, Liernais

Compte rendu valant Procès-Verbal

Présents à la séance :

Présents :

FEURTET Robert, BERNOT Laurent, LEROUX Benjamin, SANCHEZ Jeannine, CRAMETTE Christophe, DELOINCE Eveline, BLIGNY Patrick, NICOLLE Chantal, DOMIN Éric, CAUTAIN Jean-François, CLERGET Marie-Aleth, GENOTTE Patrick, DORMENIL Patrice, MARGERIE René, LEDOUX Patrice, JEANNIN Elisabeth, DE ALMEIDA ARAUJO Roseline, GUYOT Jean-Marie, CHAMBIN Martine, BUISSON Christine, LIBRE Michel, MOINGEON Guy, HERY Dominique, CHAUSSADE-HERY Jeanne-Françoise, GUENOT Quentin, BROUILLON Gérard, BOULEY Jean-Louis, PRIMARD Annick, DESBOIS Martine, GUERRE Graziella, LEGUY Claude, RATEAU Nadine, MAÎTRE Marie-Reine, BIGEARD Alain, NEAULT Denis, LHERNAULT Pascal, FLACELIERE Gilbert, SAGETAT Gérard, POILLOT Pierre, GUINIOT Alain, PARFAIT Jean-François, BOËZ Joëlle.

Absents – Excusés :

HENRY-DESCAMPS Mireille (procuration à Michel LIBRE), MORTIER Geneviève (pouvoir à Gérard SAGETAT), DECOMBARD Jean (suppléé par Josiane MILLOT), NIEF Christian (suppléé par Annie PORCHERET), BRULE Cyril (procuration Nadine RATEAU), PILLOT Jean-Marc.

Secrétaire de séance : RATEAU Nadine.

Préambule

En débutant la séance le Président invite les délégués à observer :

- un moment de recueillement à la mémoire de notre collègue décédé cette semaine et dont les obsèques auront lieu le lendemain vendredi 20 novembre à CHAMPIGNOLLES

- un moment de recueillement à la mémoire des victimes des actes terroristes odieux qui ont été commis à CONFLANS SAINT HONORINE sur un enseignant , et à NICE sur 3 personnes dans une église. Actes inqualifiables qui tentent de remettre en cause la liberté d'expression dans Inotre République

Délibérations

1 Chantiers d'insertion

Le Conseil communautaire, comme pour les opérations antérieures pour les chantiers d'insertion, accepte de prendre en charge l'acquisition des matériaux en totalité, sur les nouveaux chantiers engagés par les communes de :

-ALLEREY : réfection des calvaires de la commune et du mur du cimetière . Montant de la part CCPAL : 822+734€=1556€

-BRAZEY EN MORVAN : réfection du mur de soutènement de l'étang. Montant de la part CCPAL : non connu exactement à ce jour

Les communes présenteront les bons de commande de matériaux qui seront validés et pris en charge par la CCPAL. Pour rappel, le Conseil Départemental prend en charge 80% du coût de la main d'œuvre
Votants 43

Pour 43
Contre 0
Abstentions : 0

2 Convention pour la mise à disposition d'un agent

Le Conseil communautaire accepte la Convention pour la mise à disposition d'un agent par la commune d'ALLEREY pour réaliser le ménage de l'école, suivant les principes antérieurement retenus. La CCPAL remboursera à la commune le montant des salaires et charges correspondant à cette fraction d'emploi. Cette convention sera conclue pour une durée de 6 ans

Le Conseil autorise le Président à signer toute convention identique avec les autres communes ayant une école sur leur territoire, et acceptant de mettre du personnel à disposition, afin d'améliorer notre efficacité quotidienne, en remettant la commune comme interlocuteur « naturel »

Votants 43
Pour 43
Contre 0
Abstentions : 0

3 Retombées fiscales du parc éolien d'ALLEREY

Le Président expose au Conseil la délibération du Conseil Municipal d'ALLEREY du 11 février 2020 qui sollicite un partage des ressources fiscales du futur parc éolien, différent de celui qui résulte de l'application des règles classiques en la matière qui conduirait à 60% pour la Communauté de Communes et 40% pour la commune. Le Conseil considérant que :

- La commune a conduit seule cette opération et c'est la seule du territoire
 - la Communauté de Communes n'a pas à jouer le rôle de préleveur de ressources sur les communes
- Décide de solliciter une révision de la clé de répartition en vue d'atteindre une répartition 40% pour la Communauté de Communes et 60% pour la commune, qui paraît équitable. Dans le cas où les règles ne le permettraient pas, il demande que soit étudié un dispositif de compensation par lequel la Communauté de Communes reverserait une somme annuelle à la Commune de façon à atteindre cette répartition 60% Commune, 40% Communauté de Communes

Votants 43
Pour 43
Contre 0
Abstentions : 0

4 annulation d'un titre de recette pour mise à disposition de la salle Pierre MEUNIER au profit de l'Association Festiv ARNAY

Le Conseil communautaire, déplorant la situation antérieure sur ce point, décide de l'annulation d'un titre de recette pour mise à disposition de la salle Pierre MEUNIER au profit de l'Association Festiv ARNAY. Pour éviter d'avoir à nouveau cette situation un peu surréaliste, il décide également que la CCPAL mettra désormais la salle Pierre MEUNIER gratuitement à disposition des Associations du territoire, dans le cadre des dispositions de la convention type CC / Ecole / Association

Votants 46
Pour 46
Contre 0
Abstentions : 0

5 Pouvoirs de police spéciaux

Le Conseil communautaire décide d'acter que les pouvoirs de police spéciaux en matière de circulation et stationnement, ainsi que celles concernant les Taxis et Habitats ne seront pas transférés au Président de la CCPAL et resteront aux Maires des communes. Il convient désormais que les Maires notifient au préfet et au président de la CCPAL, par arrêté ce refus avant le 16 janvier 2021.

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

6 compétence GEMAPPI au sein du Comité du SM PNR MORVAN

Le Conseil communautaire désigne les délégués pour exercice de la compétence GEMAPPI au sein du Comité du SM PNR MORVAN pour la commune de MENESSAIRE . Nadine RATEAU comme titulaire et Cyril BRULE comme suppléant

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

7 AMF 21

retiré car vérification faite l'information communiquée par le Directeur était erronée

8 adaptation du tableau des effectifs :

Le Conseil communautaire :

-suite à la démission partielle d'un agent à l'école d'ARNAY LE DUC,

-et pour faire face aux besoins nécessités par la mise en œuvre du protocole sanitaire dans les écoles et à la MDE

autorise le Président à créer le ou les emplois nécessaires en fonction des personnes disponibles et à adapter les horaires des agents pour faire face aux besoins

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

9 attribution d'une prime de fin d'année aux agents de la CCPAL. I

Le Conseil communautaire décide de reconduire la prime de fin d'années attribuée en 2019, soit un montant de 657€ pour un agent à temps complet ayant exercé toute l'année. Pour les temps non complets et présence sur une fraction d'année, il sera versé un prorata.

Le Président et le 1^{er} Vice Président précise que cette disposition est à la limite de la légalité et devra être à l'avenir recadrée dans la mise à plat de l'ensemble du régime indemnitaire, alors que la situation actuelle comporte de nombreuses anomalies règlementaires

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

10 mise à disposition d'un agent secrétaire intercommunal .

Le Conseil communautaire décide de passer une convention avec les communes de SAINT PRIX et SAINT PIERRE EN VAUX pour une durée hebdomadaire respective de 8 h et 7.h, dans les conditions analogues à ce qui se pratique avec ALLEREY (11h/semaine) et SUSSEY (7 h/semaine)., et . d'augmenter la durée hebdomadaire pour SUSSEY à 9h. Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021.

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

11 Adaptation des horaires de garderie à LIERNAIS et CENSEREY

Le Conseil communautaire, pour tenir compte des contraintes des parents décide d'une augmentation d'un ¼ h le soir de la durée de garderie périscolaire, portant la fin de la période à 18h45 à LIERNAIS et CENSEREY. Afin d'être réactif il autorise le Président, chaque fois que nécessaire à adapter les horaires sur les différents sites et adapter les durées de travail des agents en conséquence. La CC doit apporter aux habitants le service dont ils ont besoin au quotidien

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

12 Conséquence de la crise sanitaire.

Fond Régional des Territoires.

Le Président fait le point sur le dossier FRT suite à la réunion en visioconférence du vendredi 6/11 au cours de laquelle MG DUFAY Présidente de la Région a informé d'une rallonge de 2€ habitant de la Région sous réserve d'un effort identique de l'EPCI.

Le Conseil communautaire **décide donc de porter sa contribution à ce Fond à 3€/habitant**, ce qui fera au total (5+2+3) €/habitant ou environ 72000€ à répartir. Les règles d'attribution vont être assouplies compte tenu de la gravité de la crise économique.

Suite à la rencontre avec la CCI et CMA ce lundi 9 novembre, le schéma suivant est envisagé qui sera à valider par le Comité d'attribution :

-**envoi d'un courrier sous timbre CCPAL** à toutes les entreprises de moins de 10 salariés susceptibles d'être éligibles (environ 330)

- **préparation d'un dispositif comprenant :**

- un volet collectif qui pourrait comprendre la réalisation d'une signalisation « visible », type panneau entrée de Villes sur le territoire (à priori ARNAYLACANCHE LIERNAIS ?), avec indications renvoyant à un site internet qui mettrait en lien avec les informations utiles : commerces ; services, OT, MRAT, Belvédère ...et les autres sites éventuels des communes. Vos suggestions seront les bienvenues

-un volet individuel d'un contenu et montant alloué par opération à fixer par le Comité d'Attribution

-**après retour du questionnaire**, fixation du Règlement d'intervention

Le Conseil communautaire :

-valide cette contribution au FRT à hauteur de 3€ /habitant

-fixe ainsi la composition du Comité d'Attribution, qui étudiera et proposera un Règlement qui sera soumis au prochain conseil , et fera ensuite les propositions d'attribution en lien avec la CCI :

P POILLOT A GUINIOT P DORMENIL B LEROUX M LIBRE D HERY (ou Quentin GUENOT selon disponibilité) E DELOINCE R FEURTET

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

12 bis mesure locale

Le Conseil communautaire considérant que la CC est propriétaire des locaux occupés par CHARLES TRAITEUR à LIERNAIS, décide de lui apporter un soutien en cette période où il a licencié 6 salariés sur 10, et perdu par la crise 1.1 million € de chiffre d'affaires du fait de la crise sanitaire qui a totalement anéanti l'activité liée à l'évènementiel, comme suit

-annulation de mois de loyer de novembre 2020 à janvier 2021 inclus

-report des 3 mois de loyer de février à avril 2021

à CHARLES TRAITEUR à LIERNAIS afin de lui permettre d'avoir une situation saine au moment où les affaires repartiront.

Votants 46

Pour 41

Contre 2

Abstentions : 3

13 : Aménagement gare et conditions particulières de la vente du local rue des ursulines

Les entreprises en charge des travaux de la gare ont du mal, malgré la réduction du projet, à assurer la poursuite du chantier, compte tenu de leur carnet de commande, et de la difficulté de s'approvisionner en matériaux. Lors de la réunion de reprise du 6 octobre sur convocation du cabinet AAGROUP elles nous ont confirmé que le rez de chaussée ne pourra pas être livré avant la fin avril 2021. Un montant compensatoire a été négocié avec l'acquéreur de la rue des ursulines à hauteur d'un loyer de 750€ par mois .

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer l'acte avec cette clause supplémentaire.

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

Prestations AAGROUP

Le cabinet d'architectes a proposé que dans le cadre du réaménagement du projet sa prestation demeure au même prix (les + et – s'annulant). Par contre, une facture de 6305€ ht pour mise à jour du dossier d'appel d'offres et analyse des offres (en 2018) datée du 26/06/2019 n'a pas été honorée. Le Conseil communautaire, considérant que cette prestation a été sollicitée, autorise le Président à payer cette facture

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

14 Modification de la situation de l'agent chargé du ménage au Centre SOCIAL

L'agent concerné employé par le Centre Social est en contrat PEC qui ne peut être prolongé. Il est proposé de donner notre accord pour qu'elle soit employé en statut « classique » avec une durée hebdomadaire de travail de 20h/semaine. Selon la convention de 2014, c'est la CCPAL qui supporte cette prestation en remboursant le montant au Centre Social. La somme correspondante supplémentaire est de l'ordre de 6000€/an.

Le Conseil communautaire prend acte de cette situation, et s'engage à rembourser au Centre Social la somme résultant de ce changement conformément aux clauses de la convention précitée

Le Conseil communautaire

15 Décision modificative budgétaires

Admissions en Non valeur

Au vu du point réalisé avec la Trésorerie, les dispositions suivantes sont nécessaires pour apurer le passé :

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du CGCT rendus applicables aux EPCI par les articles L 5211-1 et L 5211-2 du même code,

Considérant les demandes d'admission en non-valeur présentées par le trésorier,

Considérant, après examen de ces demandes, qu'elles correspondent,

- *Soit à des créances minimales d'un montant inférieur au seuil d'engagement des poursuites contentieuses,*
- *Soit à des débiteurs pour lesquels l'insolvabilité est établie,*
- *Ou encore des débiteurs en situation de liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **décide de prononcer l'admission en non-valeur des créances énoncées ci-après :**

1) Budget des affaires scolaires

- Paje	TR 2205/2019	12,30 €	
- Zhir	TR 2265/2019	8,20 €	
- Dambrun	TR 2340/2019	4,10 €	
- Barot	TR 2597/2019	0,27 €	
- Cresson	TR 23/2020	20,50 €	
- Daburon	TR 467/2020	0,30 €	
- Moingeon	TR 913/2020	0,20 €	
- Stephanie	TR 1171/2020	0,80 €	Total : 46,67 €

2) Budget maison enfance

- Da Silva Poleza	TR 271/2016	0,80 €	
- Bezglasny Boulard	TR 144/2018	0,50 €	
- Thibault Marsico	TR 131/2020	0,10 €	Total : 1,40 €

3) Budget ordures ménagères

- Imbert	TR 17/2017	18,00 €	
- Suez Centre Est	TR 611/2017	30,00 €	Total : 48,00 €

4) Budget école de musique

- Kern C	TR 213/2018	24,00 €	
- Pereira J	TR 279/2016	35,00 €	Total : 59,00 €

5) Budget général

- Ecole de conduite Bourguignonne	TR 54/2000	361,50 €	
- Ecole de conduite Bourguignonne	TR 01/2001	233,16 €	
- Ecole de conduite Bourguignonne	TR 38/2007	644,00 €	
-			
	Ss-Total	1 238,66 €	
- Montole Kambaza	TR 11/2014	128,16 €	
- Montole Kambaza	TR 11/2015	101,56 €	
	Ss-Total	229,72 €	
- Pereira José	TR 629/2015	35,00 €	
	TR 681/2015	35,00 €	
	Ss-Total	70,00 €	
			Total : 1 538,78 €

Charge le président d'émettre les mandats nécessaires à l'apurement comptable de ces créances irrécouvrables

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

16 simplification administrative fusion des budgets

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du CGCT rendus applicables aux EPCI par les articles L 5211-1 et L 5211-2 du même code,

Vu les dispositions des articles L2221-1 à 14 du CGCT relatifs aux régies municipales, notamment celles des articles L2221-1 à 4,

Considérant, d'une part, qu'il revient au conseil communautaire de déterminer les services dont il propose d'assurer l'exploitation en régie, d'autre part, la nécessité de procéder à des simplifications afin d'alléger les tâches des différents services respectifs,

Vu l'avis émis par le Trésorier de la CCPAL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

- **de regrouper** au sein d'un seul et même budget les actuels budgets général, maison de l'enfance, école de musique, affaires scolaires et GEMAPI ; le regroupement de ces 5 budgets constituera le futur budget général,

- **de regrouper** au sein d'un même budget les actuels budgets commerces et logements ; le regroupement de ces 2 budgets constituera le futur budget commerces,
- **de retenir** la date du 31/12/2020 pour procéder aux regroupements précités, les futurs budgets prendront effet à compter de l'ouverture de l'exercice comptable 2021,
- **de maintenir** sous forme de budgets annexes à simple comptabilité distincte les budgets ZAE communautaire, transports, SPANC, qui réglementairement doivent donner lieu chacun à un budget annexe,
- **de maintenir** le budget office de tourisme sous forme de régie communautaire dotée de la seule autonomie financière,
- **de maintenir** le budget ordures ménagères sous forme de budget annexe à simple comptabilité distincte afin de permettre l'optimisation de la gestion de la trésorerie de la collectivité,

Ce regroupement de plusieurs budgets n'empêchera nullement de maintenir une totale transparence par une comptabilité analytique, sur les charges respectives de différents volets comme la gestion générale, la Maison de l'Enfance, l'Ecole de Musique notamment

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

17 Projet ABC Pas Contés

Le Conseil communautaire acte le principe de la tenue du spectacle ABC Pas Contés en direction de la totalité des élèves de primaire qui se tiendrait salle Pierre MEUNIER en 2021 avec partage de la dépense 50% CCPAL 50% communes . Certaines communes ont déjà donné leur accord. La date sera bien sûr fonction de la situation sanitaire...La CCPAL assurera le transport des élèves

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

18 Déchets Ménagers

Le Conseil communautaire , considérant les demandes exprimées par des communes pour avoir des conteneurs enterrés du type de ceux installés sur le Ville d'ARNAY LE DUC, décide du principe suivant : Si une commune désire faire réaliser sur son territoire, un PAV avec colonnes enterrées, le financement sera assuré comme suit :

La CCPAL prend en charge, la moitié du différentiel entre (l'aménagement du PAV avec les conteneurs enterrés et l'équivalent du coût des colonnes existantes à remplacer).

Les conteneurs libérés seront stockés en attente de repose sur d'autres sites restant « PAV aériens » conservés.

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

19 subvention au RASED :

Le RASED intervient sur notre territoire dans les différentes écoles avec des Maîtresses E (difficultés pour le niveau scolaire) pour environ 85 élèves, et Maîtresses G (difficultés liées au comportement) pour environ 70 élèves. Par un 1^{er} courrier du 9/07 puis un second du 5/11, Mme CORBEAU Psychologue scolaire demande que la CCPAL l'aider à fonctionner, comme le faisait antérieurement la CC LIERNAIS, au vu la faiblesse de leurs moyens.

Le Conseil communautaire, décide d'accorder au RASED une aide de 1500€ pour achat de matériel notamment, et téléphone portable.

Votants 46

Pour 46

Contre 0

Abstentions : 0

Communications du Président et Vice Présidents

Situation de la Maison de l'ENFANCE, où les demandes dépassent de beaucoup la capacité d'accueil Un projet de Maison Assistantes Maternelles, est envisagé et un courrier est adressé en ce sens aux différentes Assistantes Maternelles. Une autre formule serait une augmentation de capacité de la Maison de l'ENFANCE; ce qui nécessite un déplacement du RAM ou de l'ensemble des 2. Pour cela l'acquisition du pavillon sous le château serait une opportunité .Il y a urgence à trouver une solution afin de répondre aux demandes des familles , ce qui est fondamental pour l'attractivité du territoire.

Point sur la poursuite du projet de ZA du Pranet, un projet de collaboration avec la CCI a été reçu et sera proposé au prochain Conseil.

Financement de la prestation d'accompagnement de la CCI par la Banque des Territoires ; Nous sommes en attente du retour de la Banque des Territoires pour un financement à hauteur de 50% de la prestation d'accompagnement au développement territorial par la CCI dont le coût est de 3050 € ht . La 1^{ère} réunion avec la CCI et SOLYA aura lieu le 8 janvier 2021 , et tous les Maires seront invités.

Petits travaux engagés en urgence : Aménagement de places de stationnement supplémentaires à l'école maternelle de LIERNAIS. Changement des poteaux et filets hand ball au gymnase de Fouché ; Réparations toiture école Pierre MEUNIER ; travaux en urgence à l'école de MANLAY (sanitaires et lavabo internes)

Orientations pour les déchets ménagers, dans le cadre de l' extension des consignes de tri, un contact va être pris avec le GRAND DIJON. Pour le traitement des OM résiduelles, un projet futur pourrait nous intéresser sur AUTUN

Parallèlement, des bacs de prétri sont fournis pour la mise en place du tri sélectif dans les écoles

Un courrier a été adressé aux Enseignants du territoire pour privilégier la commande locale pour les fournitures scolaires notamment

Adaptation diverses à l'Office du Tourisme . Communication de P DORMENIL sur les projets 2021, avec notamment :

-étudier les possibilités d'ouverture samedi toute la journée et dimanche matin pendant les mois de juin à août au moins, en redéployant des agents COMCOM

-poursuite du projet du ' »tour du PAYS d'ARNAY LIERNAIS » avec contact successifs auprès des Maire

-poursuite des reconnaissances pour le projet « voie verte » en recherchant notamment des tracés alternatifs aux parties où l'ancienne voie ferrée a été vendue

Travaux dans les Ecoles

Des demandes de financement pour travaux de sécurisation des écoles dans le cadre du Plan Attentats ont été adressés à la Préfecture

Travaux futurs aux écoles de ALLEREY, MAGNIEN et MANLAY ; Une évaluation des coûts est en cours

21 questions diverses

Livraison des défibrillateurs. Un point sera fait rapidement sur la mise en service des appareils